



Eragny-sur Oise, le 11 mars 2010

Monsieur Dominique LEFEBVRE

Président de la Communauté d'Agglomération
de Cergy-Pontoise

Monsieur le Président,

L'association AGLÉAU, constituée de membres résidant dans l'agglomération de Cergy-Pontoise, a pour but d'examiner l'état de l'approvisionnement, de la distribution, mais aussi de l'assainissement des eaux de l'agglomération de Cergy-Pontoise. Elle se donne aussi pour mission d'informer et de défendre les intérêts des abonnés au réseau de distribution d'eau, afin de progresser vers un véritable service public de l'eau.

En faisant référence au **Code des collectivités territoriales - Article L2141-1 « Le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent, indissociable de la libre administration des collectivités territoriales, est un principe essentiel de la démocratie locale »**, j'ai l'honneur, au nom de l'association AGLÉAU, de vous demander de bien vouloir nous compter parmi les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, de l'Observatoire de l'Eau et de la Commission Financière en lien avec la Délégation de Service Public de l'Eau.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le président,

Jean-Pierre DACHEUX

Adresse postale : 34 rue Claude Bénard, 95610 Eragny-sur-Oise

Publication au Journal Officiel le 23/01/2010 sous le n°20100004-Identification RNA W953002130